

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 153/8e L de la Commission Permanente de la Chambre des Députés, régularisant le déplacement du président de la Chambre des Députés Paris-Djibouti-Paris dans le courant du mois de septembre. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-2172/SG/CD du 21-11-75)

n° 153/8e L de la

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
6 novembre 1975

Numéro JO  
n° 23 du 10/12/1975

Date du numéro  
10 décembre 1975

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Roger Vatinelle, Président de la Chambre des Députés, en mission à Paris, se rendra à Djibouti dans le courant du mois de septembre.

#### Art. 2

— M. Roger Vatinelle fera l'avance du prix du passage avion en 1re classe Paris-Djibouti-Paris. Le montant du billet aller-retour lui sera remboursé, compte tenu des réductions dont il aura bénéficié.

#### Art. 3

— Les frais de voyage prévus à l'article 2 ci-dessus seront supportés par le budget local – exercice 1975 –

chapitre 20-10 –

#### article 203

Le Président de la Commission Permanente : AHMED HASSAN LIBAN. Le Secrétaire de la Commission Permanente : RUSCONI DANIEL.